

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE SANSSAC L'EGLISE**

Séance du 17 juin 2020

N° 2020 - 27

Nombre de membres

Afférents au CM : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Date de la convocation
le 10/06/2020

Date d'affichage
le 10/06/2020

Objet de la délibération 2020-27
Taux des taxes foncières bâties et non
bâties

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture

le **26 JUIN 2020**

et publication ou notification
du **26 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt et le 17 juin à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERAUD Jean-Yves, en qualité de maire.

Présents : Messieurs BARRET Denis, BERAUD Jean-Yves, BLANC Sandrine, BOYER Joseph, CHACORNAC Emmanuelle, COSME Vincent, DELMAS Marie-Claude, DURAND Claudine, FELGINES Florence, FOURNET-FAYARD Marjolaine, GIRAUD Corinne, GUILHOT Stéphane, JACQUES Cyrille, MAZOYER Gérard, METHON Rodolphe.

Monsieur MAZOYER Gérard a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le maire présente, au conseil municipal, une simulation d'évolution des taux des taxes d'habitation et foncières.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ne modifie pas les taux d'imposition de l'an dernier :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **12,35 %**

- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **49,25 %**

Fait et délibéré, le 17 juin 2020,
sont les signatures
pour copie conforme



Le Maire

BERAUD Jean-Yves

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



